

# Modalités du contrat LEGUMES BIO 2023

## LES DISTRIBUTIONS

La période s'étend du 11 janvier au 13 décembre 2023 inclus.

- Elles ont lieu le mercredi de 18h45 à 19h30 à l'école élémentaire de Novel (70 ter av. France, ANNECY).
- Pour ce contrat, elles sont au nombre de 42
- Selon le calendrier ci-dessous :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<del>4</del> sem. 1	<del>1</del> sem. 5	<del>1</del> sem. 9	5 sem. 14	3 sem. 18	7 sem. 23	5 sem. 27	2 sem. 31	6 sem. 36	4 sem. 40	1 sem. 44	6 sem. 49
11 sem. 2	8 sem. 6	8 sem. 10	<del>12</del> sem. 15	10 sem. 19	14 sem. 24	12 sem. 28	9 sem. 32	13 sem. 37	11 sem. 41	8 sem. 45	13 sem. 50
<del>18</del> sem. 3	<del>15</del> sem. 7	<del>15</del> sem. 11	19 sem. 16	17 sem. 20	21 sem. 25	19 sem. 29	16 sem. 33	20 sem. 38	18 sem. 42	15 sem. 46	<del>21</del> sem. 51
25 sem. 4	22 sem. 8	22 sem. 12	<del>26</del> sem. 17	24 sem. 21	28 sem. 26	26 sem. 30	23 sem. 34	27 sem. 39	25 sem. 43	22 sem. 47	<del>29</del> sem. 52
	<del>29</del> sem. 13			31 sem. 22			30 sem. 35			29 sem. 48	

\*Cases blanches/barrées = pas de distribution Novel Amap ; cases non barrées = distri. Novel Amap.

## LES PANIERS

- Le maraîcher propose un panier d'une valeur moyenne de 15,11 euros (le prix est lissé sur toute l'année).
- Possibilité de prendre plusieurs paniers chaque semaine.
- Possibilité de se répartir les paniers entre 2 adhérents.
- Le panier est composé par le producteur selon sa production.
- Tous les légumes sont bio (sauf les endives).

Les paniers peuvent contenir jusqu'à 10% de conserves de légumes et/ou de confitures, notamment en période hivernale.

## SIGNATURE DU CONTRAT :

Afin de simplifier l'organisation, merci de :

- remplir le **contrat en 1 exemplaire** (2 ex. si vous souhaitez conserver le vôtre après signature par le producteur).
- Apporter le **contrat et le règlement le mercredi 30 novembre 2022** (18h30 – 19h30)
- ainsi que le règlement à l'ordre de GAEC vers les champs
  - en 1 chèque de 635 € encaissé en janvier
  - en 3 chèques de 212 € encaissés en janvier, mai et septembre
  - en 6 chèques de 106 € encaissés en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre

### RAPPELS IMPORTANTS

- Toute signature de contrat avec un producteur nécessite **l'adhésion préalable à Novelamap** :
  - Pré-inscription sur le site : [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org) (pour les NOUVEAUX adhérents)
  - Validation de l'adhésion au moment de la remise du chèque de 10€.
- Conformément au règlement intérieur de Novelamap :
  - Tout panier non récupéré avant 19h30 sera considéré comme perdu et ne sera pas remplacé.
  - Vous vous engagez à participer à **4 distributions mini. comme bénévole** (18h15-19h45, inscription sur calendrier).
- Vous vous engagez dans un **lien solidaire avec le producteur** : vous acceptez donc les aléas de production, et pouvez être invité à participer à un coup de main exceptionnel sur l'exploitation.
- Pensez à suivre les informations de l'Amap sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org)